

## Covid-19

[1]

Mon état de santé ou celui d'un de mes proches rend contre-indiqué mon retour à l'école. Que dois-je faire ?

**Vous trouverez ci-dessous le protocole communiqué par l'académie, et le rappel du numéro de sa cellule d'écoute.**

**Si je suis malade :**

- Mon médecin m'arrête, je transmets l'arrêt de travail à l'IEN comme d'habitude.

**S'il y a un haut risque pour moi ou un de mes proches à reprendre mon activité sur mon lieu de travail :**

- Je demande à mon médecin une attestation certifiant que dans ma situation, la reprise sur mon lieu de travail est contre-indiquée.  
Il faut un certificat médical indiquant la nécessité du maintien en confinement en raison de ma situation personnelle ou de l'un de mes proches.
- Si mon médecin n'est pas joignable, je joins toutes les informations médicales nécessaires ainsi au médecin de prévention, le docteur Gruel afin qu'elle puisse établir cette attestation.
- J'envoie à mon IEN par mail un courrier expliquant ma situation (sans rentrer dans les détails médicaux) et j'y joins cette attestation.

C'est ensuite à mon employeur de décider si je continue le travail à distance ou si je suis en ASA (autorisation spéciale d'absence).

Voici les coordonnées du **Service médical de prévention** des personnels : Docteur Cécile Gruel 02 38 79 46 70  
[ce.medic@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.medic@ac-orleans-tours.fr) [2]

**Protocole de l'académie Orléans-Tours**

[3]

[Liste des personnes à risque](#) [4] sur le site du ministère des solidarités et de la santé.

**N'hésite pas à revenir vers nous si besoin !**

**Rappel : La cellule académique d'accompagnement est joignable au 02.38.79.39.75, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.**

**URL source:** <http://snuipp37.fr/snu2/reprise-contre-indiqu%C3%A9e-raison-m%C3%A9dicale-quelles-d%C3%A9marches>

#### **Liens**

[1] <http://snuipp37.fr/snu2/reprise-contre-indiqu%C3%A9e-raison-m%C3%A9dicale-quelles-d%C3%A9marches>

[2] <mailto:ce.medic@ac-orleans-tours.fr>

[3] [http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/actualite/gestion\\_des\\_personnels\\_a\\_risque\\_et\\_cas\\_confirmes\\_covid-191.pdf?970](http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/actualite/gestion_des_personnels_a_risque_et_cas_confirmes_covid-191.pdf?970)

[4] <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>